

Conservatoire des Sites Lorrains

7, place A. Schweitzer

57930 FENÉTRANGE

☎ 03.87.03.00.90

☎ 03.87.03.00.97

✉ CSLfene@bplorraine.fr



PLAN DE GESTION 2000 - 2005

Sites de la Roche, de la Glaire et de l'Aviove

Commune de VILLOUXEL – 88 -

**Étude et document réalisés avec le soutien financier
du Conseil Régional de Lorraine et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

Document établi par Pascale RICHARD avec la contribution de
Pierre DARDAINE et Jean-Paul MAURICE (Conseillers scientifiques) et de
Laurence DALL'O (Conservatrice) et de Pierre MOSSANT (Chargé de mission VOSGES)

Plan de gestion validé par la commission marais 2000 du Conseil Scientifique

+++ SOMMAIRE +++

A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE DU SITE		1
A.1. Informations générales		1
A.2. Environnement et patrimoine		3
A.2.1. Milieu physique		3
A.2.2. Unités écologiques		3
A.2.3. Espèces (faune-flore)		5
A.2.4. Évolution historique des milieux naturels		6
A.3 Evaluation du plan de gestion précédent		7
A.3.1. Bilan des suivis d'expérimentation à la Glairre		7
A.3.2. Bilan des travaux effectués et taux de réalisation des objectifs du précédent plan de gestion 1994/1999		7
A.4. Bibliographie		8
B - ÉVALUATION DU PATRIMOINE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS		9
B.1. Évaluation de la valeur patrimoniale		9
B.1.1. Évaluation des espèces et des habitats		9
B.1.2. Critères qualitatifs		11
B.1.3. Place du site protégé dans le réseau d'espaces naturels protégés		12
B.1.4. Synthèse		12
B.2. Objectifs de gestion à long terme		13
B.3. Facteurs d'évolution et contraintes		14
B.3.1. Tendances spontanées		14
B.3.2. Tendances induites par l'homme		14
B.4. Définition des objectifs du plan de gestion		14
C - PLAN DE TRAVAIL		17
C.1. Gestion des habitats et des espèces : GH		17
C.2. Accueil du public : FA		18
C.3. Suivi administratif : AD		18
C.4. Suivi scientifique : SE		19

**A - APPROCHE DESCRIPTIVE
ET ANALYTIQUE DU SITE**

A.1. Informations générales

Annexe N°1 - Carte de localisation au 1/25 000^e

Annexe N°2a - Cartographie de l'état parcellaire de la Roche

Annexe N°2b - Cartographie de l'état parcellaire de la Glaire

Annexe N°2c - Cartographie de l'état parcellaire de l'Aviove

Implantée au cœur de la vallée de la Saône, à l'Ouest de Neufchateau, la commune de Villouxel abrite 3 sites naturels remarquables bien que de faibles superficies. Les 2 zones humides sont des tourbières calcaires de pentes, liées à l'émergence de sources tufeuses. Elles se situent sur le revers Est de la vallée tandis que la pelouse occupe le revers Ouest.

Etat parcellaire :

Commune : VILLOUXEL

Département : VOSGES

1) Nomination des 3 sites :

- source tufeuse de « La Glaire »
- marais tufeux de « l'Aviove »
- pelouse calcicole « La Roche »

Site	Section	Parcelle	Superficie	Propriétaire
La Glaire	A	150	1 ha 69 a 41	Commune de Villouxel
-	A	177		Privé
-	A	175		Privé
-	A	176		Privé
-	A	177		Privé
L'Aviove	A	494	1 ha 21 a 75	Commune de Villouxel
La Roche	B	6	1 ha 45 a 38	Commune de Villouxel

Numéro de site protégé par le C.S.L.:

- source tufeuse de « La Glaire » site CSL N°71
- marais tufeux de « l'Aviove » site CSL N°70
- pelouse calcicole « La Roche » site CSL N°72.

Mode(s) de protection C.S.L. :

Ces trois sites bénéficient d'une protection contractuelle par le biais d'une convention signée entre la Commune (propriétaire) et le Conservatoire des Sites Lorrains le 8 janvier 1993. Par cette convention d'une durée de 15 années, la commune s'engage de ne pas pratiquer toutes actions dommageables aux sites et d'autre part le C.S.L. s'engage à mettre en œuvre un plan de gestion ainsi que les travaux de gestion biologique.

Afin de garantir la protection du site dans la durée, le Conseil Municipal par délibération du 23 Juin 1999 et le CSL par délibération du conseil d'administration du 7 février 2000 signeront prochainement un bail emphytéotique de 99 années.